

Emprise indicative du P.P.R.I. Isère Amont



Commune de GIERES
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES
NATURELS PRÉVISIBLES

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE DU RISQUE
HORS INONDATION PAR L'ISÈRE

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	I', A' : inondation en pied de versant
Zones de projet possible sous maîtrise collective	T, t1, t2 : crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
Zones de contraintes faibles	v : ravinements et ruissellements sur versant
Zones sans contrainte spécifique	G, g1, gs : glissements de terrain
	P : chutes de pierres
	f : suffosion
	A : avalanches

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :

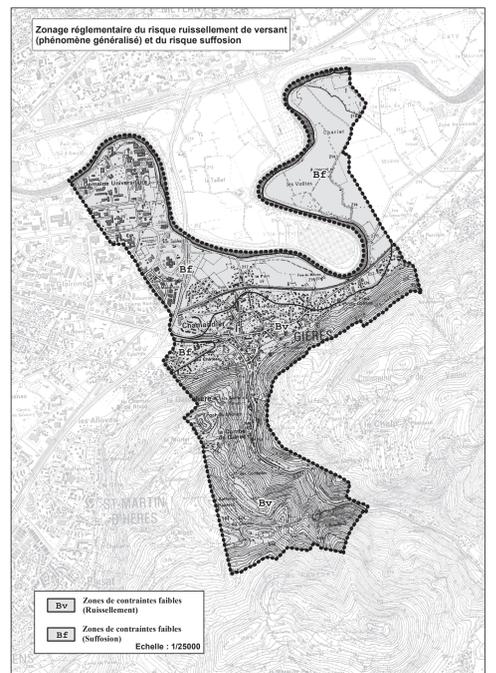
* le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.

** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Réalisation : RTM 38
Edition : ALP'GEORISQUES

Établi le : Octobre 1996
Modifié le : Décembre 2006

Echelle : 1/5 000



BV : Zones de contraintes faibles (Ruissellement)
BE : Zones de contraintes faibles (Suffosion)
Echelle : 1/25000